

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: 81200364.8

51 Int. Cl.³: **B 65 F 1/14, B 65 B 67/12**

22 Date de dépôt: 01.04.81

30 Priorité: 08.04.80 FR 8007906

71 Demandeur: **Pradillon, Pierre, 1 avenue Courteline, F-75012 Paris (FR)**

43 Date de publication de la demande: 21.10.81
Bulletin 81/42

72 Inventeur: **Pradillon, Pierre, 1 avenue Courteline, F-75012 Paris (FR)**

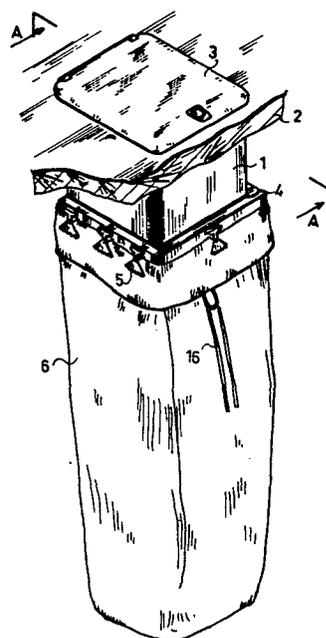
84 Etats contractants désignés: **AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE**

74 Mandataire: **Barre, Philippe, Cabinet Barre-Gatti-Laforque 93-95 rue des Amidonniers, F-31069 Toulouse Cédex (FR)**

54 **Dispositif de réception de déchets, encastrable dans un support.**

57 L'invention concerne un dispositif de réception de déchets, destiné à être encastré dans un support (2) muni d'une ouverture, tel que table de travail ou console murale en vue de maintenir un sac souple (6).

Ce dispositif comprend un corps rigide (1) pourvu de moyens d'encastrement dans le support, un châssis mobile (4) maintenu de façon amovible à la base du corps rigide (1) et des organes de fixation (5) du sac souple, répartis sur le châssis mobile (4). Après remplissage, le sac peut facilement être retiré en dégageant le châssis mobile (4) qui maintient son pourtour supérieur et en manoeuvrant les organes de fixation pour libérer ce pourtour.



EP 0 038 096 A1

DISPOSITIF DE RECEPTION DE DECHETS, ENCASTRABLE DANS UN SUPPORT

L'invention concerne un dispositif de réception de déchets, destiné à être encastré dans un support muni
5 d'une ouverture de forme appropriée ; elle s'applique en particulier à un dispositif ménager encastrable dans une table de travail de cuisine ou à un dispositif industriel susceptible notamment d'être encastré dans une console murale.

L'invention vise un dispositif du type dans
10 lequel les déchets sont accumulés dans des sacs souples, appelés à être jetés une fois pleins.

On connaît déjà des vides-déchets encastrables de ce type (en particulier, dispositif décrit dans le brevet canadien n° 900937), qui présentent les avantages essentiels de
15 pouvoir être placés, de façon discrète et peu encombrante, sous une surface de travail, et d'être facilement accessibles pour y déposer les déchets à partir de leur face supérieure. Toutefois, les dispositifs connus de ce type possèdent plusieurs inconvénients dont le plus grave provient du fait que les opérations de
20 mise en place ou de retrait des sacs souples dans ces dispositifs sont d'exécution longue, fastidieuse et peu commode avec des risques de renverser les déchets. En outre, certains de ces dispositifs sont de fabrication complexe qui en conditionne un prix de revient relativement élevé. De plus, le blocage du sac dans
25 ce type de dispositif est généralement peu pratique à obtenir ; par exemple, dans le dispositif du brevet canadien sus-évoqué, ce blocage requiert la mise en place d'une première pièce autour du sac, ensuite le positionnement de l'ensemble obtenu au bas d'un châssis, enfin la mise en place d'une seconde pièce qui per-
30 met de bloquer la première sur le châssis.

La présente invention se propose de pallier les inconvénients des dispositifs connus et de fournir un dispositif de réception de déchets encastrable, qui, à la fois soit
35 d'un usage pratique pour le dépôt des déchets et permette de mettre en place et de retirer les sacs souples par des opérations rapides, faciles à exécuter.

Un autre objectif de l'invention est de conférer à la surface de travail munie du dispositif de l'invention, un aspect fini, compatible avec une mise en place dans les intérieurs les plus soignés.

40 Un autre objectif de l'invention



est de conférer à la surface de travail munie du dispositif de l'invention, un aspect fini, compatible avec une mise en place dans les intérieurs les plus soignés.

5 Pour simplifier la terminologie, on a supposé dans la description qui suit, que le dispositif était en place dans un support horizontal : les termes définissant une direction se réfèrent à cette position mais ne doivent pas être interprétés de façon restrictive.

10 Le dispositif conforme à l'invention, destiné à être encastré dans un support muni d'une ouverture appropriée en vue de maintenir un sac souple appelé à recueillir des déchets est du type comprenant un corps rigide faisant office de conduit, pourvu sur son pourtour supérieur de moyens d'encastrement dans l'ouverture du support, 15 un châssis mobile adapté pour pouvoir être déplacé entre une position dite de travail où ledit châssis est supporté par la partie basse du corps rigide et une position dite d'évacuation où le châssis se sépare dudit corps et des 20 moyens de fixation du sac souple adaptés pour pincer la bordure supérieure du sac et l'immobiliser autour du châssis.
~~/Selon la présente invention, /~~
ledit dispositif étant caractérisé en ce que :

25 . le corps rigide est muni en partie basse d'une structure de guidage disposée à l'extérieur du corps et apte à assurer un guidage dans un plan approximativement horizontal,

30 . le châssis mobile possède une aile s'étendant vers l'intérieur dudit châssis et apte à coopérer avec la structure de guidage du corps, ledit châssis ayant la forme générale d'une portion du contour du corps rigide de façon à lui permettre de glisser par rapport audit corps dans un plan sensiblement horizontal soit pour s'appliquer en position travail contre cette portion du corps, son aile coopérant avec la structure de guidage du corps, soit 35 pour être séparé du corps au terme du glissement horizontal,

40 . les moyens de fixation comprennent des organes de pincement indépendants, répartis le long du châssis mobile et fixés à l'extérieur de celui-ci, chaque organe étant composé d'une mâchoire de pincement fixe et d'une mâchoire pivotante, articulée de façon à pouvoir être

rapprochée ou écartée de la mâchoire fixe en vue d'assurer un pincement élastique du sac ou une libération de celui-ci.

Comme on le comprendra mieux plus loin, un tel dispositif de structure très simple peut être fabriqué à un coût modéré. La mise en place d'un sac s'effectue sans aucune difficulté en fixant celui-ci sur la châssis mobile séparé du corps, puis en disposant ledit châssis mobile en position de travail sous le corps grâce aux moyens de guidage que comporte celui-ci. Ces opérations sont d'exécution simple et rapide, et ce, même si le dispositif se trouve encastré à une distance notable du bord du support ; en effet, la séparation du châssis mobile par rapport au corps rigide permet d'ajuster commodément le sac souple sur ce châssis sans être gêné par le support, la mise en place du châssis ainsi équipé étant ensuite une opération d'exécution quasi-instantanée.

Selon un mode de réalisation préféré, le corps rigide présente une section transversale de forme générale rectangulaire ou carrée et possède le long de trois côtés de son pourtour inférieur, une aile horizontale orientée vers l'extérieur ; cette aile constitue la structure de guidage précitée, le châssis mobile présentant la forme générale d'un U adaptée pour pouvoir coopérer par simple glissement horizontal avec cette aile horizontale.

Par ailleurs, les moyens d'encastrement situés sur le pourtour supérieur du corps rigide comprennent avantageusement une collerette périphérique s'étendant horizontalement autour du corps et comprenant à sa face inférieure, des larmiers d'étanchéité adaptés pour reposer sur le support en bordure de l'ouverture de celui-ci. On obtient ainsi un dispositif étanche au niveau de la surface supérieure du support, qu'il est facile d'encastrer et qui présente au-dessus

dudit support un aspect fini, extrêmement sobre.

5

Selon une autre caractéristique de l'invention, chaque sac souple comprend de préférence un rabat en partie haute et un cordon coulissant de fermeture à la base de ce rabat. En position de travail, le rabat est retourné vers l'extérieur et vers le bas et constitue ensuite, après retrait du sac et fermeture du col de celui-ci au moyen du cordon, un élément de préhension facilitant les manipulations dudit sac.

10

15

L'invention ayant été exposée dans sa forme générale, d'autres caractéristiques, buts et avantages de celle-ci se dégageront de la description qui suit, en regard des dessins annexés, lesquels en présentent, à titre d'exemple non limitatif, un mode de réalisation ; sur ces dessins qui font partie intégrante de la présente description :

20

. la figure 1 est une vue d'ensemble en perspective, montrant un dispositif conforme à l'invention équipant une tablette de cuisine (représentée partiellement),

25

. la figure 2 est une coupe partielle par un plan vertical AA de ce dispositif,

30

. la figure 3 en est une vue de détail sur laquelle est portée en traits discontinus un angle de l'ouverture pratiquée dans la tablette,

35

. la figure 4 est une vue de détail en perspective montrant le bord avant du dispositif et de son couvercle

avec un système de verrouillage et déverrouillage dudit couvercle,

. la figure 5 est une coupe axiale de ce système par un plan vertical BB,

5 . la figure 6 est une vue de détail, en perspective, montrant le bas du corps rigide et le système de fixation du sac souple,

. la figure 7 est une vue de détail d'un organe de fixation du sac souple,

10 . enfin, la figure 8 et la figure 9 sont des vues de détail de la partie haute d'un sac souple.

Le dispositif de réception de déchets représenté à titre d'exemple aux figures est essentiellement constitué par la combinaison d'un corps rigide creux 1 encastré
15 dans une tablette 2 et obturé au niveau de celle-ci par un couvercle 3, d'une châssis mobile 4 porté de façon amovible par le pourtour inférieur du corps 1, d'organes de fixation 5 répartis autour du châssis 4 et d'un sac souple 6.

Ces éléments et les divers moyens qui leur
20 sont associés vont être décrits en détail ci-après.

Le corps rigide 1 présente une section transversale rectangulaire ou carrée à angles arrondis et comprend, à sa partie haute, une collerette périphérique la s'étendant horizontalement et, à sa partie basse, des moyens de guidage
25 constitués par une aile horizontale lb s'étendant le long de trois côtés du corps rigide (Fig. 2).

Au-dessous de la collerette la, à la partie haute du corps 1, ce dernier comporte en outre extérieurement des nervures de positionnement lc, en particulier au nombre de
30 2 par côté, situées au voisinage des angles.

La tablette 2 appelée à recevoir le dispositif est dotée d'une ouverture 2a de dimensions correspondant, au jeu près, à la section transversale du corps au niveau des nervures lc ; de plus, l'aile inférieure lb du corps rigide
35 (servant de moyens de guidage pour le châssis 4) présente une dimension transversale moindre que celle desdites nervures lc : le corps rigide peut ainsi être aisément encastré dans l'ouverture de la tablette 2 à partir de la face supérieure de celle-ci, jusqu'à venir reposer sur les bords de cette ouvertu-

re par sa collerette 1a, les nervures 1c venant positionner le corps dans l'ouverture de la tablette en prenant appui contre les chants de celle-ci.

Sur un côté du corps, un système de blocage peut être facultativement prévu pour supprimer toute possibilité de déplacement du corps dans l'ouverture ; en l'exemple représenté (Fig. 3), ce système est constitué par un (ou plusieurs) coulisseau de blocage 7 en forme de coin, agencé dans une glissière biaise 8 située à l'extérieur du corps 1. Après mise en place du corps 1, ce coulisseau peut être manoeuvré, de l'intérieur de celui-ci, pour venir en pression contre le chant de l'ouverture 2a de tablette afin de bloquer le corps 1.

Par ailleurs, la collerette périphérique 1a qui vient en appui au-dessus de la tablette 2 comprend à sa face inférieure des larmiers d'étanchéité 9, assurant l'étanchéité du corps encastré dans la tablette.

Le dispositif est en outre équipé d'un couvercle 3 articulé à charnière, sur un côté, en bordure de la collerette 1a. A ce couvercle est associé une trappe mobile 10 disposée à l'intérieur du corps rigide 1 et articulée à peu de distance de sa bordure supérieure. Cette trappe est pourvue latéralement de deux câmes telles que 11 qui sont agencées comme le représente la figure 2, de façon à être manoeuvrées par le couvercle 3. Un ressort 12 est associé à la trappe 10 pour tendre à relever celle-ci.

Ainsi, par l'action des câmes 11 en appui contre le couvercle 3, la trappe mobile 10 se trouve escamotée dans le corps rigide 1 lorsque le couvercle est appliqué sur ledit corps rigide en position de fermeture ; au contraire, lorsque le couvercle est soulevé, la trappe 11 remonte par l'action du ressort 12 et vient obturer le corps rigide.

On évite ainsi que les déchets contenus dans le sac souple soient apparents lorsque le couvercle est soulevé, tout en déterminant la chute des déchets vers le sac souple 6 lors de la fermeture dudit couvercle. Notons que, en cas de besoin, le couvercle qui est libre peut être entièrement ouvert.

Le couvercle 3 et le corps rigide 1 sont en outre équipés d'un système de verrouillage ferromagnétique situé du côté opposé de l'articulation du couvercle.

Ce système comprend essentiellement (Fig. 4) un aimant 13 intégré dans une rainure prévue en partie haute du corps rigide ; les pôles 13a et 13b de cet aimant sont situés légèrement en saillie au-dessus de la collerette 1a, en regard de deux plaquettes de fer telles que 14 fixées sur le couvercle du côté intérieur de celui-ci.

Lorsque le couvercle est refermé, ces plaquettes 14 viennent se coller contre les pôles 13a et 13b et assurent un verrouillage magnétique du couvercle.

10 Le dispositif est complété par un système de déverrouillage (Fig. 5) composé d'un levier-poussoir 15, intégré au couvercle 3 et agencé pour engendrer le décollement des éléments du système ferromagnétique (plaquettes et pôles) en prenant appui contre le corps rigide lorsqu'il est actionné comme l'illustre la figure 5. Une fois le décollement effectué, les forces magnétiques deviennent très faibles et le couvercle remonte sous l'action du ressort 12 qui agit par l'entremise des cames 11.

On obtient ainsi un ensemble discret, dépourvu de saillie prononcée au-dessus de la tablette 2 et qui peut s'harmoniser avec les styles les plus divers.

Le corps rigide 1, de même que le couvercle 3 et la trappe 10 peuvent notamment être fabriqués par moulage en matière synthétique à des prix modérés ; ils peuvent également être réalisés en acier inoxydable.

Par ailleurs, le châssis mobile 4 qui est porté par l'aile horizontale 1b s'étendant à la base du corps 1 sur trois côtés de celui-ci, présente la forme générale d'un U épousant la forme de l'aile 1b. Ce châssis possède une section en forme de cornière avec une aile horizontale 4a adaptée pour pouvoir s'appuyer et glisser sur l'aile horizontale 1b du corps, et une aile verticale 4b orientée vers le bas. Le châssis 4 peut ainsi glisser dans la direction des flèches dessinées à la figure 6, soit pour être séparé du corps rigide 1 soit pour être disposé contre celui-ci en position de travail.

Le châssis 4 porte, répartis sur ses trois côtés, des organes de fixation 5 qui servent à accrocher le sac souple 6 et à maintenir l'orifice supérieur de celui-ci

ouvert en regard du corps rigide 1 lorsque le châssis 4 est en position de travail.

Par exemple, un organe^{de} fixation peut être prévu sur le côté avant du châssis 4 en position médiane et 5 trois organes sur chaque côté latéraux, l'un en position médiane, les deux autres au voisinage des angles.

Chaque organe de fixation 5 est composé (Fig. 7) de deux mâchoires de pincement, l'une fixe 5a assujettie sur l'aile verticale 4b du châssis 4, l'autre pivotante 5b articulée sur la première mâchoire, de façon à pouvoir être rapprochée ou écartée de celle-ci en vue d'assurer un pincement élastique du sac ou en vue de libérer ce dernier.

Ces organes de fixation peuvent être de plusieurs types connus en soi, et en particulier du type dans lequel la mâchoire mobile 5b est douée d'élasticité et possède deux positions stables, l'une fermée obtenue par le jeu de son élasticité conditionnant un encliquetage de cette mâchoire par rapport à l'autre mâchoire, l'autre ouverte (illustrée en traits discontinus à la figure 7).

Les sacs 6 utilisés sont des sacs souples en matière synthétique, fabriqués selon une forme légèrement tronconique s'évasant vers le haut, de façon à adopter, une fois pleins, une forme à peu près cylindrique sous la pression des déchets. Selon les applications, leur capacité peut varier de 5 à 40 litres.

En partie haute, chaque sac 6 comprend un rabat 6a qui, en position de travail, est retourné vers l'extérieur ; à la base de ce rabat, un cordon de serrage 16 est emprisonné dans une glissière annulaire formé par un repli soudé du sac, ce cordon comprenant deux extrémités prénouées pendant à l'extérieur du sac.

Les sacs sont de préférence livrés avec leur rabats retournés vers l'extérieur, prêts à être mis en place. Il suffit pour ce faire, de retirer par glissement le châssis 4 du corps 1, de pincer la bordure supérieure du sac au moyen des organes de fixation et de mettre en place le châssis sous le corps 1.

Le retrait du sac s'effectue par des opérations inverses ; sa fermeture est obtenue par une simple trac-

tion sur les extrémités du cordon 16, le rabat étant relevé pour fournir un élément de préhension facilitant les manipulations du sac.

On conçoit la commodité d'emploi du dispositif de l'invention qui facilite considérablement l'exécution des opérations de changement de sac. En outre, le dispositif de l'invention est très facile à mettre en place dans la tablette 2 par simple introduction au-dessus de celle-ci avec blocage du coulisseau 7, le retrait s'effectuant aussi facilement de façon inverse.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux termes de la description qui précède mais en comprend toutes les variantes.

1/ - Dispositif de réception de déchets, destiné à être encastré dans un support (2) muni d'une ouverture appropriée, tel que table de travail ou console murale, en vue de maintenir un sac souple (6) appelé à recueillir les déchets, ledit dispositif comprenant un corps rigide (1) faisant office de conduit, pour vu sur son pourtour supérieur de moyens d'encastrement (1a) dans l'ouverture du support, un châssis mobile (4) adapté pour pouvoir être déplacé entre une position dite de travail où ledit châssis est supporté par la partie basse du corps rigide et une position dite d'évacuation où le châssis se sépare dudit corps et des moyens de fixation (5) du sac souple (6) adaptés pour pincer la bordure supérieure du sac (6) et l'immobiliser autour du châssis (4), ledit dispositif étant caractérisé en ce que :

. le corps rigide (1) est muni en partie basse d'une structure de guidage (1b) disposée à l'extérieur du corps et apte à assurer un guidage dans un plan approximativement horizontal,

. le châssis mobile (4) possède une aile (4a) s'étendant vers l'intérieur dudit châssis et apte à coopérer avec la structure de guidage (1b) du corps, ledit châssis (4) ayant la forme générale d'une portion du contour du corps rigide (1) de façon à lui permettre de glisser par rapport audit corps dans un plan sensiblement horizontal soit pour s'appliquer en position travail contre cette portion du corps, son aile (4a) coopérant avec la structure de guidage (1b) du corps, soit pour être séparé du corps au terme du glissement horizontal,

. les moyens de fixation comprennent des organes de pincement (5) indépendants, répartis le long du châssis mobile (4) et fixés à l'extérieur de celui-ci, chaque organe étant composé d'une mâchoire de pincement fixe (5a) et d'une mâchoire pivotante (5b), articulée de façon à pouvoir être rapprochée ou écartée de la mâchoire fixe en vue d'assurer un pincement élastique du sac ou une libération de celui-ci.

2/ - Dispositif selon la revendication 1, dans lequel le corps rigide (1) présente une section transversale de forme générale rectangulaire ou carrée, caractérisé en ce

que ledit corps possède le long de trois côtés de son pourtour inférieur, une aile horizontale (1b) orientée vers l'extérieur constituant la structure de guidage précitée, le châssis mobile (4) présentant la forme générale d'un U adaptée pour pouvoir coopérer avec l'aile horizontale (1b) précitée et glisser dans un plan horizontal par rapport au corps parallèlement aux deux branches parallèles du U.

3/ - Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que le châssis mobile (4) présente une section en forme de cornière, possédant d'une part, une aile horizontale (4a) adaptée pour venir s'appuyer sur l'aile horizontale (1b) du corps, d'autre part, une aile verticale (4b) orientée vers le bas.

4/ - Dispositif selon l'une des revendications 2 ou 3, caractérisé en ce que les organes de pincement (5) du sac souple sont répartis sur les trois côtés du châssis.

5/ - Dispositif selon l'une des revendications 1, 2, 3 ou 4, caractérisé en ce que les moyens d'encastrement situés sur le pourtour supérieur du corps rigide comprennent une collerette périphérique (1a) s'étendant horizontalement autour du corps (1) et comprenant à sa face inférieure des larmiers d'étanchéité (9) adaptés pour reposer sur le support (2) en bordure de l'ouverture (2a) de celui-ci.

6/ - Dispositif selon la revendication 5, caractérisé en ce que le corps (1) comporte extérieurement, en partie haute, des nervures de positionnement (1c), destinées à venir en appui contre le chant de l'ouverture (2a) du support, lesdites nervures (1c) présentant une dimension transversale supérieure à celle de la structure de guidage (1b) situés à la base du corps.

7/ - Dispositif selon l'une des revendications 1, 2, 3, 4, 5 ou 6, caractérisé en ce que le corps rigide (1) comporte en partie haute au moins un coulisseau de blocage (7) agencé dans une glissière biaise (8) pour permettre un blocage du corps contre le chant de l'ouverture (2a) du support.

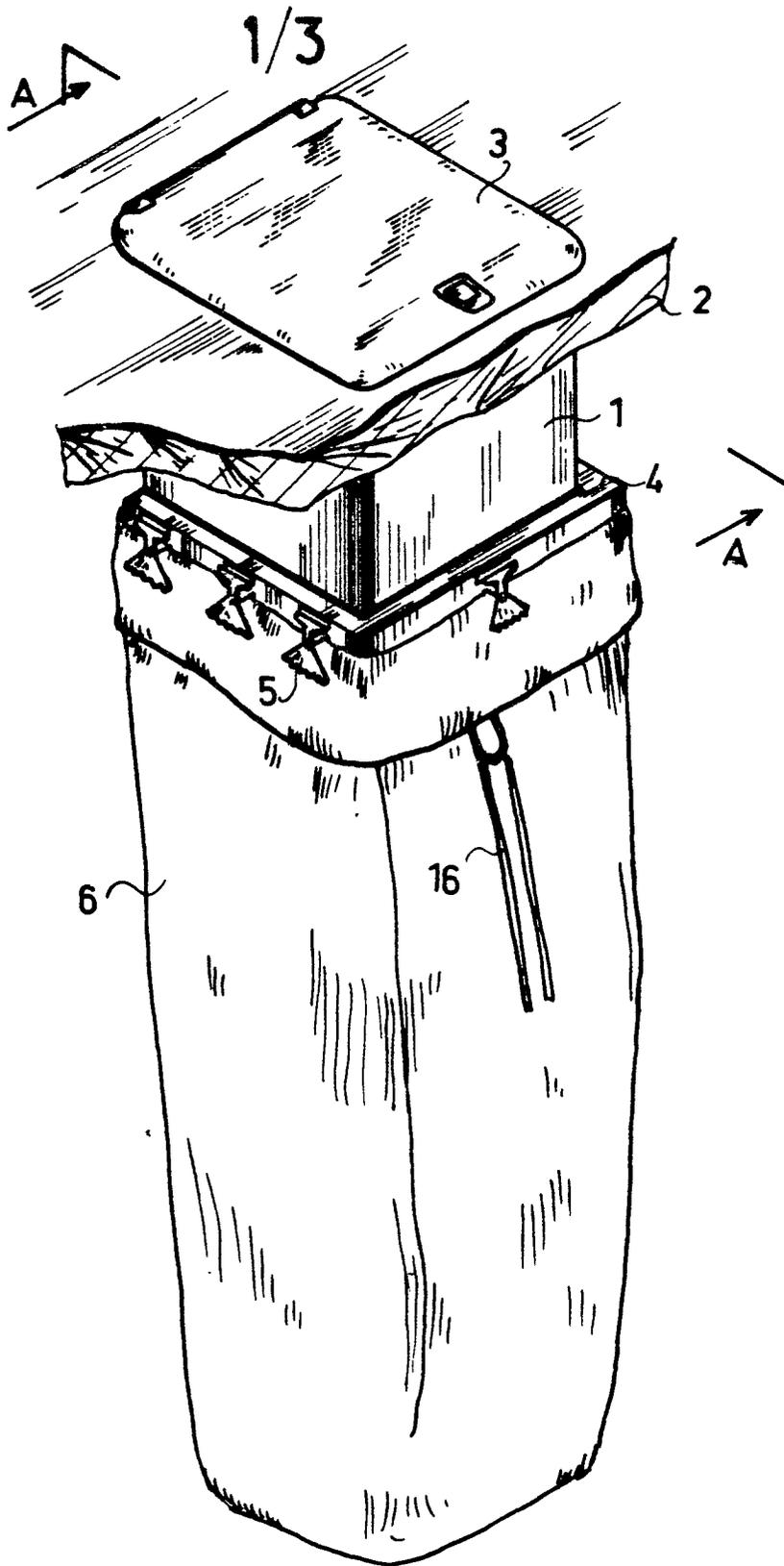
6/ - Dispositif selon l'une des revendications 1, 2, 3, 4, 5, 6 ou 7, comprenant un couvercle (3) situé au-dessus du corps rigide (1) et articulé en partie haute de celui-ci, ce couvercle étant associé à un système de verrouil-

lage ferromagnétique (13, 14), agencé pour agir dans la position de fermeture, ledit dispositif étant caractérisé en ce qu'il comprend un système de déverrouillage composé d'un levier-poussoir (15), intégré au couvercle (3) et agencé pour permettre de décoller les éléments (13, 14) du système ferromagnétique, en prenant appui contre le corps rigide (1).

5
10
15
9/ - Dispositif selon l'une des revendications 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 ou 8, comportant un couvercle (3) situé au-dessus du corps rigide (1) et articulé en partie haute de celui-ci et une trappe mobile (10) disposée dans le corps rigide (1) et associée à au moins une càm (11), ladite càm étant agencée pour être manoeuvrée par le couvercle (3) en vue de disposer la trappe mobile (10) en position escamotée dans le corps (1) lorsque le couvercle est appliqué sur le corps rigide en position de fermeture ou, au contraire, de permettre à ladite trappe (10) d'obturer le corps rigide lorsque le couvercle est soulevé.

20
10/ - Dispositif selon l'une des revendications 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 ou 9, dans lequel chaque sac souple (6) comprend un rabat (6a) en partie haute et un cordon de serrage (16) à la base de ce rabat.

Fig.1



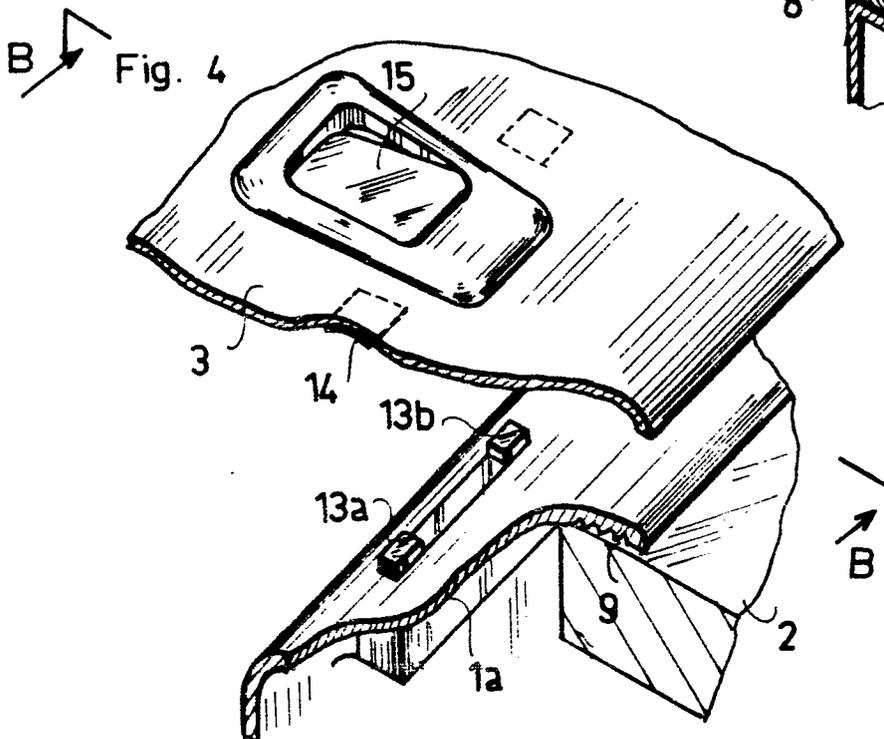
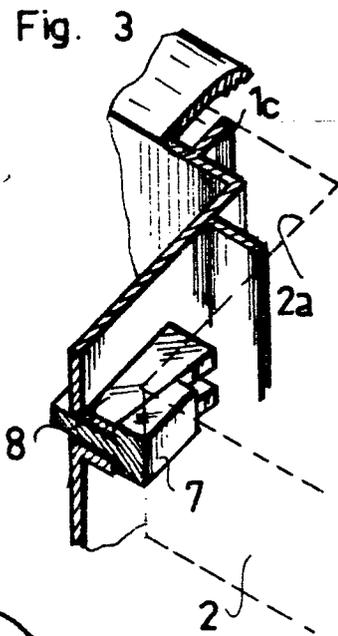
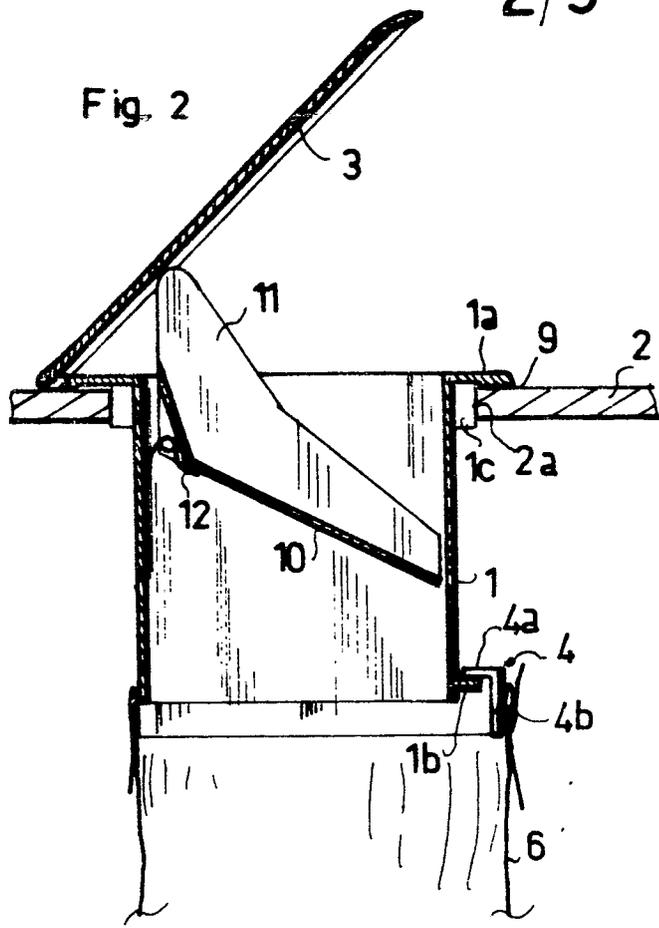


Fig. 5

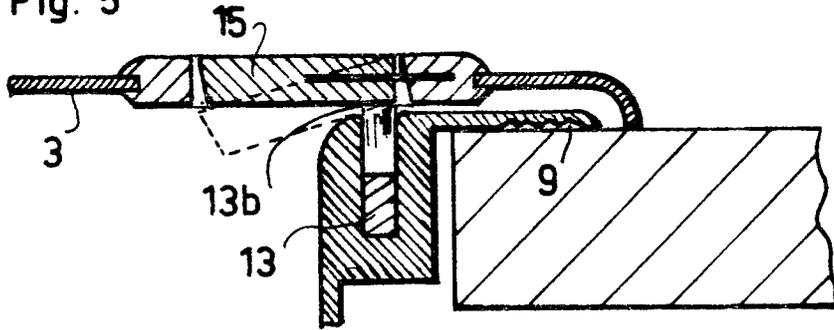


Fig. 6

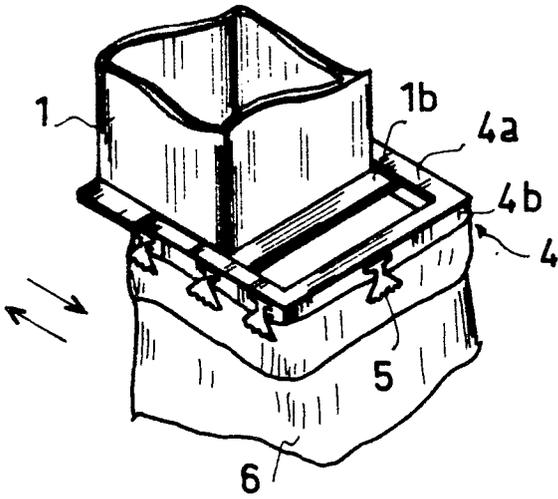


Fig. 7

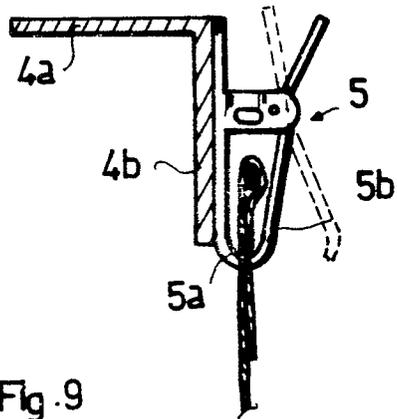


Fig. 8

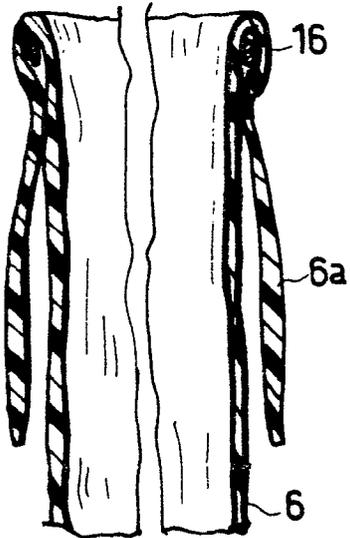
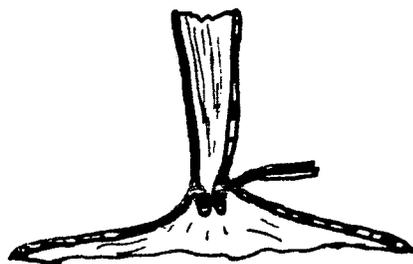


Fig. 9





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ³)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
D	<u>CA - A - 900 937</u> (BENOIT) * Page 2, ligne 20 - page 5, ligne 19; figures 1-5 *	1	B 65 F 1/14 B 65 B 67/12
	--		
	<u>US - A - 3 443 745</u> (KLEEBERG) * Colonne 3, ligne 59 - colonne 4, ligne 19; figures 1,2,3,7 *	1	
	--		
	<u>DE - A - 2 240 956</u> (BARGIEL) * Pages 5 et 6; figures 1 et 2 *	1	
	--		
	<u>FR - A - 489 210</u> (ANDREANI) * En entier *	1	
	--		
A	<u>FR - A - 1 566 634</u> (S.I.D.E.C.) * En entier *	8	
	--		
	<u>DE - C - 943 513</u> (SCHEIDEGGER) * Page 3, lignes 36-76; figures 5-7 *	9	
	--		
A	<u>DE - C - 437 588</u> (THEUERKAUF) * En entier *	9	
	--		
	<u>US - A - 3 079 966</u> (KUGLER)	10	
	. / .		
X Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ³) B 65 F B 65 B A 47 B
			CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X: particulièrement pertinent A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: demande faisant interférence D: document cité dans la demande L: document cité pour d'autres raisons
			&: membre de la même famille, document correspondant
Lieu de la recherche La Haye	Date d'achèvement de la recherche 26-06-1981	Examineur MARTENS	

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
	<p>* Colonne 3, lignes 23-50; colonne 3, ligne 66 - colonne 4, ligne 34; figures 1-8 *</p> <p style="text-align: center;">----</p>		
			<p>DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)</p>